



SNUipp - FSU

# Unitaires 10

## Pourquoi je fais grève contre la réforme des retraites ?

Parce que je ne suis pas d'accord avec ce choix politique qui, certes, va entamer très considérablement les pensions des futurs enseignants retraités, mais aussi et surtout parce qu'il ne va pas améliorer le système actuel très imparfait puisqu'il génère un peu plus d'1 million de retraités pauvres, sans compter celles et ceux qui vivent avec une pension située juste au-dessus du seuil de pauvreté.

É  
D  
I  
T  
O

Parce que je ne fais pas confiance à un président de la république qui rejette le terme de « pénibilité » au prétexte qu'il serait réducteur et péjoratif à l'encontre du mot « travail » dans sa définition. Parler ainsi à l'occasion d'un débat sur la réforme des retraites est d'une condescendance coupable pour les centaines de milliers de salariés soumis à des conditions de travail pénibles. Comment accorder sa confiance en celui qui assume ce projet de réforme quand il exprime des propos révélateurs d'une ignorance totale des conditions de travail que vivent tant de femmes et d'hommes en France, quand rien, dans ce qu'il dit, ne transparait ce qui serait la conséquence d'une once de connaissance d'un monde du travail prolétarisé à souhait.

Parce qu'un projet de retraite rédigé et porté à l'origine par un homme de 72 ans, Jean Paul Delevoye, montre indirectement que cet homme appartient à un monde qui n'est pas celui des employés d'Amazon, des ouvriers du bâtiment, de la boucherie industrielle, de la sidérurgie, des ouvriers agricoles, des femmes et quelques hommes de ménages, des supermarchés etc ... Monsieur Delevoye a une voiture de fonction avec chauffeur et carburant illimité, gagne beaucoup d'argent comme haut-commissaire à la réforme des retraites (8 300 € mensuel), mais aussi, entre autre, comme président d'honneur d'un cercle de pensée. L'honneur a un prix : 6500 € mensuel.

... /.....suite page 2

Numéro  
149  
MARS  
2020

Contact  
3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes  
03-25-73-70-07  
snu10@snuipp

CPPAP  
1219 S 07094  
ISSN  
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur  
SNUipp-FSU AUBE  
3 bis rue Voltaire  
10 000 TROYES

Directeur de publication  
Jean Denis BRUNETTE  
10 Numéros par an  
Prix unitaire de 0,80 €

TROYES PPDC

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 10 mars 2019



## SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE!



Edito	P1
Suite de l'édito	P2
Caisse de grève	
On lâche rien!	P3
Grève générale le 31 mars	
Les retraites au 49.3	P4
Revalorisation: l'autre scénario	
La marche des grandes gagnantes	P5
Rupture conventionnelle	P6
Jours de carence	
Nouveaux contrats AESH	
Stage de formation syndicale ULIS	P7
Infos	P8



Fédération Syndicale Unitaire

... /.....suite de l'édito

Parce que ces deux hommes, messieurs Macron et Delevoye, qui nourrissent et vivent l'entre soi de leur cercle de privilégiés, ne peuvent, sans conviction, sans expérience, nous dire ce qui est bon, ce qui est juste pour nous. Ils sont porteurs d'une incompétence émotionnelle, incompatible aux fonctions qu'ils prétendent exercer : celle d'identification, celle d'empathie qui devraient être la condition nécessaire à l'exercice de la représentation démocratique.

Ces deux hommes ne sont pas envahis par ce quotidien qui use les millions d'invisibles, qui les désocialise, qui réduit leur vie à tenter de satisfaire des besoins élémentaires que sont bien se nourrir, bien se vêtir, bien se loger, qui ne jouissent pas des libertés fondamentales que sont le droit de circuler, le droit d'agir, le droit d'expression, le droit de se cultiver. Si un président de la république était rémunéré à hauteur du salaire médiant, sans logement et voiture de fonction, sans frigo plein de nourritures riches, saines et équilibrées, sans tables de restaurant réservées et payées à l'avance, les politiques sociale menées en France auraient une autre couleur.

Parce que la réforme des retraites n'est pas une question technique appelant des réponses techniques, mais un choix politique de partage des richesses. 14% du PIB à se partager disent-ils, pas plus ? ... Pourquoi pas 15, pourquoi pas 27% ? Qui peut le décider ? Qui doit le décider ? ... sinon celles et ceux qui sont concernés. Vous remarquerez que les personnes en charge des réformes ne seront, la plupart du temps, jamais concernées par les conséquences négatives de ces réformes.

Autre raison de faire grève : La question de la légitimité de la représentation démocratique n'est pas à l'ordre du jour. Il n'y a pas, me semble-t-il, d'autre façon d'engager un rapport de force avec des gouvernants qui ne nous ressemblent pas, qui ne nous comprennent pas, qui ne nous identifient pas.

Pour toutes ces raisons je continue de faire grève.

Toutefois, si vous partagez mon analyse, mes doutes, mes réserves, mes critiques et que vous ne faites pas grève, proposez moi d'autres formes de résistance qui ne soient pas, je vous prie, des stratégies individuelles de contournement des politiques sociales, économiques, éducatives. Mais avant tout chose dites-moi je vous prie :

**Pourquoi vous ne faites pas grève contre la réforme des retraites ?**

Christian Rousseau

### CAISSE DE SOLIDARITÉ

Pour gagner le progrès social, construisons un rapport de force et faisons vivre les solidarités.

[caisse-solidarite.fr](http://caisse-solidarite.fr) info'com CGT

**Transparente, unitaire, efficace et démocratique, notre caisse de grève se différencie par les caractéristiques suivantes :**

- une caisse transparente, qui associe les donateurs aux critères de distribution et auprès de qui les organisateurs communiquent un bilan
- une caisse qui n'est pas réservée aux adhérents de la CGT ou d'une autre organisation, mais qui s'adresse à tous les salarié.es en grève reconductible, qu'ils soient syndiqués ou non ;
- une caisse régie par une charte d'utilisation des dons encadrant des règles et des critères de distribution décidés par les grévistes eux-mêmes avec leurs représentants ;
- une caisse qui délivre la solidarité financière sous quarante-huit heures dès lors que la demande d'aide a été effectuée par l'organisation syndicale, la coordination, le comité de grève, etc. ;
- une caisse lancée par Info'Com-CGT, mais cogérée avec d'autres structures syndicales, interprofessionnelles, qui s'adresse donc à tou.tes les salarié.es.

## On lâche rien !



« La police en France, elle est au service d'un ordre républicain! Ils sont là pour protéger les lois! »  
Voilà ce que le Président de la République déclarait aux micros de BFM après avoir posé aux côtés du dessinateur Jul. Cette citation en dit long sur l'état de notre démocratie.

La police n'est donc pas là pour protéger les citoyens. La loi qui devrait contribuer à mieux vivre ensemble est devenue un outil pour l'oligarchie financière afin de mettre au pas les résistances sociales. La république appartient donc à ceux qui ont le pouvoir de faire la loi. A combien de personnes peut-on estimer cette bande mafieuse qui a détourné le sens de la loi. Si on s'en tient à ceux qui exercent le pouvoir, à savoir le président, le gouvernement (30) et les 307 députés godillots, on arrive à comptabiliser 338 personnes. Ce qui représente beaucoup moins que la manif du 5 décembre dans notre belle ville de Troyes.

Est-il besoin de rappeler que ce gouvernement est au service des 0,1 personnes qui possèdent l'ensemble de l'appareil productif et la quasi-totalité des médias (tv et presse écrite), donc un peu moins de 70 000? Ce qui représente beaucoup moins que la manif du 5 décembre dans notre belle ville de Paris.

Que Macron se fasse prendre en photo avec un chat éborgné et l'inscription LBD 2020 en dit long sur sa déconnexion avec le réel. Si la violence est policière, elle est surtout en définitive gouvernementale. Les mutilations par dizaines sont et seront la marque de son quinquennat et le peuple des ronds-points en gardera pour toujours les stigmates. Même avec un sourire figé et un peu contrit, c'est de l'indécence doublée d'une bêtise sans nom. C'est que le freluquet pense être sûr de sa force pour s'autoriser un tel mépris.

Le libéralisme et son avatar le consumérisme ont endormi la conscience de classes, pourtant c'est bien de cela dont il est question, il s'agit de se repolitisier et la lutte sociale est un des meilleurs vecteurs pour y parvenir. Les enseignants sont près de 800 000, une semaine de grèves et de manif suffirait à plier l'affaire pour les E3C mais voilà, l'heure n'est

plus à l'esprit de corps, le consumérisme et le rabâchage médiatique ont eu raison de la profession.

Et pourtant La Boétie l'a écrit depuis longtemps dans son Discours sur la servitude volontaire:

« Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux ». Il est grand temps de se réveiller car les attaques répétées contre l'Etat social conduisent à une paupérisation généralisée de la population.

La bourgeoisie intellectuelle et culturelle est lâchée à son tour par la bourgeoisie possédante, les avocats en sont la face face la plus visible mais les experts comptables, les orthophonistes, les kinésithérapeutes et autres professions libérales sont logés à la même enseigne.

C'est un problème de démocratie auquel nous sommes confrontés. Une majorité de Français est contre le projet de contre-réforme des retraites mais Macron et sa bande n'en ont que faire. Ils continuent à user et abuser d'un langage orwellien, mettant les mots sens dessus-dessous pour parvenir à leurs fins.

Après avoir mis de la justice dans le système de retraite, la prochaine étape sera de sauver la sécurité sociale et de libérer le travail des congés payés.

Alors ? Alors on lâche rien et on est là, pour un monde meilleur, même si Macron ne veut pas.

Jean-Claude Mura

### Les actions continuent contre la réforme des retraites et l'emploi abusif du 49.3.

Plus d'infos sur notre blog: <http://10.snuipp.fr/>

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX EN ÉTANT TOUS DANS LA RUE LE

## MARDI 31 MARS

Avec les Nuls, tout devient facile !

la réforme des retraites pour les nuls

• Ne pas faire diminuer les pensions  
• Écouter les avis du Conseil d'État  
• Ne pas faire semblant d'entendre les syndicats  
• Et surtout, arrêter de mentir à tout le monde !

METTONS CETTE RÉFORME À LA RETRAITE !

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN F.S.U.

Ceci est un détournement. Nos hommages à la célèbre collection

## LES RETRAITES AU 49.3 !

La menace planait et c'est maintenant chose faite. De manière inédite, le gouvernement a décidé d'utiliser l'article 49-3 de la constitution alors qu'il dispose de la majorité absolue à l'Assemblée nationale. L'intersyndicale a appelé à des rassemblements dès mardi 3 mars. C'est une drôle de manière d'éluider le débat et de mettre un voile sur le rejet exprimé par des millions de citoyens et de citoyennes depuis plus de trois mois, contre la mise en place d'un système de retraites à points. Une décision qui renforce la détermination de la FSU et du mouvement syndical à poursuivre la mobilisation, **pour faire du 31 mars une journée d'action interprofessionnelle massive, dans l'unité la plus large.**

### Le communiqué de la FSU

#### Retraites au 49-3 : face au coup de force du gouvernement, la FSU toujours plus déterminée

La FSU s'indigne de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer sans débats à l'Assemblée Nationale la loi retraites combattue depuis près de trois mois et rejetée par une majorité de Français-es.

Preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris du gouvernement vis à vis de l'Assemblée, de l'opinion et du mouvement social. Cela ne fait que renforcer la détermination de la FSU à continuer son combat contre cette loi injuste.

La FSU appellera avec ses partenaires très vite, dès la semaine prochaine, à de nouvelles initiatives avant la journée interprofessionnelle du 31 mars qui doit plus que jamais rassembler dans l'unité la plus large.

Les Lilas, le 1er mars 2020

millions prévue pour 2021 consacrée à ces différentes hypothèses n'est toujours pas précisée et l'exigence de contreparties augmentant la charge de travail des personnels demeure.

Aucune projection n'est faite non plus sur l'utilisation future de l'enveloppe de 10 milliards alors que le ministère doit présenter une loi de programmation pluriannuelle pour l'éducation en juin prochain.

Reçu rue de Grenelle dans le cadre des discussions du « chantier de réforme des retraites, le SNUipp-FSU propose de son côté un cinquième scénario. Un scénario alternatif qui permet de porter les salaires des enseignants au niveau de la moyenne de l'UE - 3600 € bruts après 15 ans d'exercice - sans sortir du cadre de la somme globale annoncée de 10 milliards.

Dans le scénario, il s'agit de resserrer sur seulement quelques années le calendrier actuellement prévu sur 20 ans et de consacrer l'intégralité de cette somme à une revalorisation des grilles indiciaires de 150 points, soit 700 € par mois en début de carrière et dégressive jusqu'à 100 points, soit 470 € en fin de carrière. La mesure s'ajouterait à un doublement de l'ISAE, indemnité à étendre à tous les PE, et à la création d'une indemnité d'équipement. Voilà qui revaloriserait réellement et rapidement le salaire de toutes et tous.

Ce nouveau scénario ne permettrait certes pas aux PE d'atteindre le salaire de leurs homologues allemands (6100 € bruts après 15 ans d'exercice) comme l'envisage le ministre, mais permettrait dans un premier temps d'atteindre à minima la moyenne européenne. Voilà qui pour le SNUipp-FSU donnerait un peu d'intérêt et d'épaisseur au film...



### RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

**SUR LES RETRAITES**

**la semaine du**

**23 au 27 mars**

**Date, lieu et horaire à définir**

**Surveillez notre log pour plus d'infos!**

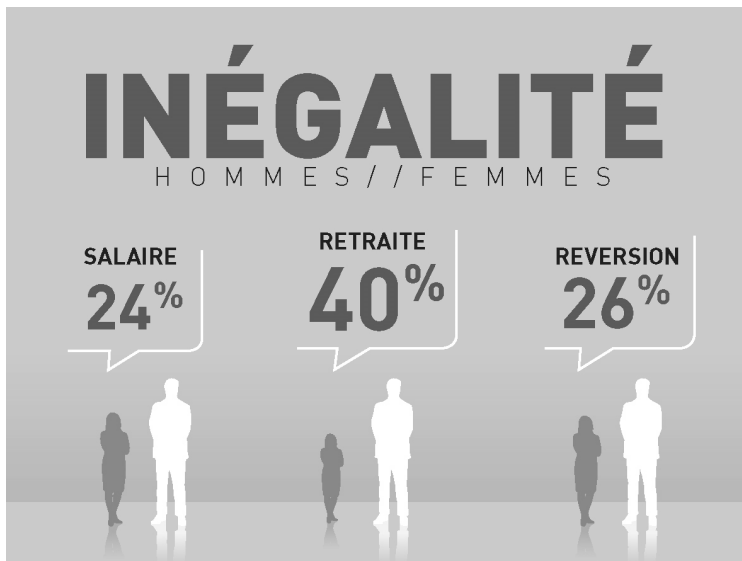
## REVALORISATION: L'AUTRE SCÉNARIO

Le ministre de l'Education nationale entretient le flou sur ses quatre scénarios de revalorisation des enseignant.e.s des écoles. En effet, la part exacte de l'enveloppe de 500



## LA MARCHÉ DES GRANDES GAGNANTES

Le 8 mars dernier, dans l'Aube comme partout en France, des actions ont eu lieu à l'occasion de la journée des femmes. « Refuser et dénoncer les violences, la dévalorisation du travail des femmes, la précarité, le travail invisible domestique quotidien ou encore la réforme des retraites qui pénalisera particulièrement les femmes ». Autant de sujets portés par un large collectif associatif et syndical dont la FSU.



Les effets des inégalités entre les femmes et les hommes durant leur vie active se prolongent lors du passage à la retraite. Les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 42% à celles des hommes et 37% des femmes touchent moins de 1000 € de pension brute par mois. Elles partent en moyenne plus tard que les hommes, notamment du fait de carrières plus courtes, plus hachées, et subissent davantage les effets de la décote.

Contrairement au discours gouvernemental, la réforme des retraites par points va encore plus pénaliser les femmes. Dans la Fonction publique, la remise en cause de la règle des 6 derniers mois dans le calcul du montant de la pension pour aller vers une prise en compte de la totalité de la carrière va avoir un impact très négatif pour les agentes. Les plus mauvaises années seront intégrées (temps partiel, congé parental, années de bas salaire, de précarité...) et conduiront inévitablement à une baisse significative du montant des pensions. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les exemples féminins ont disparu de l'étude

d'impact! Quant à l'intégralité des primes dans le calcul du montant de la pension, dans de nombreux métiers de la Fonction publique, les femmes en perçoivent peu (cas des professeur-es des écoles qui en touchent en moyenne 5%) et lorsqu'il y en a, elles bénéficient davantage aux hommes qu'aux femmes.

Concernant les droits indirects (droits familiaux, droits à réversion, etc), les dispositions prévues par le projet de loi vont avoir des conséquences négatives pour les femmes. Il est prévu une majoration de 5% par enfant mais, d'une part cette majoration ne suffira pas à compenser la fin des bonifications et des majorations de durée d'assurance, d'autre part seuls 2,5% sont garantis à la mère; le risque est grand que les 2,5% supplémentaires soient au bénéfice de celui qui gagne le plus dans le couple, le plus souvent l'homme.

C'est donc une toute autre réforme des retraites que porte la FSU, qui permette notamment d'effacer les écarts de pensions entre les femmes et les hommes. Pour cela, la FSU demande au gouvernement de renoncer à son projet injuste et inégalitaire de réforme de retraites et d'ouvrir de réelles discussions pour un tout autre projet.

**RETRAITE À POINTS**

LA RETRAITE  
ON LA VEUT MEILLEURE,  
**UN POINT C'EST TOUT.**

Et vous pensiez que ça n'allait pas être un point chaud ?

Découvrez ce que fait la FSU  
pour défendre les conditions de  
travail des fonctionnaires  
En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

**U.** ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
F.S.U.

## LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ni licenciement, ni démission, la rupture conventionnelle consiste en une rupture du contrat de travail, d'un commun accord entre le salarié et l'administration.

L'arrêté du 6 février 2020 concernant le dispositif est paru au JO du 12/02/2020 et est en vigueur à cette même date pour les agents publics, contractuels et fonctionnaires. Pour ces derniers, le dispositif est expérimental jusqu'au 31 décembre 2025.

La demande de mise en place de la procédure peut être engagée par l'agent ou par l'administration. Elle est suivie d'un ou plusieurs entretiens qui présideront à une convention signée par les deux parties. Lors de ces démarches, l'agent a la possibilité d'être accompagné par un représentant issu d'une organisation syndicale représentative.

Les entretiens portent sur le motif de la demande, la date de cessation d'activité envisagée et le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle. Celui-ci sera compris dans une fourchette qui prend en compte l'ancienneté, calculée sur des bases définies par le décret.

A la date de cessation d'activité, le fonctionnaire est radié définitivement des cadres. Si dans les six années qui suivent, il se portait candidat en qualité d'agent public (fonctionnaire ou contractuel), il se verrait dans l'obligation de rembourser l'indemnité perçue.

**Cependant, bien des interrogations persistent quant à l'effectivité de sa mise en place:**

- Il est probable que les administrations départementales se retranchent derrière l'absence de parution de décret d'application.
- Les choix budgétaires contraints risquent fort de ne pas inciter les employeurs (le rectorat ou l'IA-DASEN) d'avoir recours à ce dispositif.
- Il y a un risque pour les départements les moins attractifs et déficitaires en personnels de cumuler un nombre important de demandes et celui d'une réticence forte de l'administration à s'engager dans ce dispositif.

Par contre, cet outil risque fort d'être **employé par l'administration comme un outil de gestion des ressources**

humaines à l'attention des personnels en difficultés professionnelles ou de santé. Pour les collègues concernés, sous des aspects attractifs, ce dispositif pourrait s'avérer particulièrement défavorable.

**Vous pouvez nous contacter pour vous accompagner dans vos démarches**



[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES

## JOUR DE CARENCE: MODIFICATION

La loi de transformation de la Fonction Publique a modifié les conditions de non application du jour de carence, à compter du 8 août 2019, pour les congés de maladie accordés aux agentes postérieurement à la déclaration de grossesse et avant le début du congé de maternité.

Les congés de maladie ordinaire pris avant le 8 août 2019 ne sont pas concernés par cette disposition. Par contre, les retenues sur salaires correspondant aux jours de carence appliqués après le 8 août 2019 doivent être reversées aux intéressées.

## MODIFICATION DE LA DURÉE DES CONTRATS AESH

Le décret n°2019-1389 du 18/12/2019 porte à 3 ans, renouvelables une fois, la durée du contrat de recrutement des accompagnant.es des élèves en situation de handicap. Dès lors, il ne sera plus possible de recruter des AESH en deçà de 3 ans. Une fois les 6 années de service atteintes en cours de CDD, le contrat est automatiquement requalifié en CDI. IL n'est donc plus possible de leur faire signer des contrats limités à la durée leur restant à faire sur l'ancienneté requise pour accéder à un CDI.

# STAGE DE FORMATION SYNDICALE

## LES ULIS DANS LES ÉCOLES ET LE SECOND DEGRÉ

**Mardi 28 avril**

**INSPE de Troyes**

avec **Bernard Valin**

Enseignant spécialisé et responsable national du secteur ASH 2nd degré au SNUipp-FSU



### POURQUOI CE STAGE ?

Dans la continuité du stage de l'an dernier sur les SEGPA, nous organisons, toujours avec Bernard Valin, un stage sur les ULIS. Ces dispositifs d'inclusion scolaire fonctionnent dans les écoles, collèges et lycées professionnels mais sommes nous bien au fait des réglementations, des implications que cela comporte... Il existe beaucoup de disparités de fonctionnement d'une école à l'autre, nous pourrions en débattre, confronter nos expériences, nos ressentis, que nous soyons enseignants spécialisés ou adjoints d'école ayant une ULIS. Les collègues du second degré sont bien sûr les bienvenus.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout enseignant qui est intéressé par un stage de formation syndicale, syndiqué ou non syndiqué, qu'il travaille en maternelle, à l'école élémentaire, dans un Rased, un collège, un lycée ou comme remplaçant.



### COMMENT PARTICIPER?

**Informez le DASEN**

Courrier (également en lien sur notre blog, rubrique OUTILS - modèles de lettre) à envoyer sous couvert de votre IEN au DASEN **avant le 28 mars** prochain.

**Nom & prénom** à ..... le .....

**Fonction et poste**

**École**

à **Monsieur l'inspecteur d'académie**

**S/c de Madame/Monsieur l'IEN**

**Circonscription de**

**OBJET : information de participation à un stage de formation syndical**

Monsieur le directeur académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 28 avril 2020 de 9h00 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndical.

Ce stage se déroulera à l'INSPE de Troyes au 6 avenue des Lombards 10 000 Troyes.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de l'Aube, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009).

Veillez croire, Monsieur le directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature



## RESULTATS DES PERMUTATIONS NATIONALES

Que vous ayez ou pas obtenu satisfaction, restez informé.e et accompagné.e par les élus du SNUipp-FSU. Pour cela, nous mettons à votre disposition une application spécialement dédiée.

<https://consultation.snuipp.fr/permuations>



Depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, cette opération n'est plus dans la prérogative des élus CAPD. Si désormais toute l'information nous échappe, tou.te.s les collègues concerné.e.s peuvent nous tenir cependant informés de leur situation et des éventuels recours qu'ils comptent engager.

Pour plus d'informations, un article détaillé sur la procédure et les recours à lire sur notre blog:  
<http://10.snuipp.fr/spip.php?article1180>



## MOUVEMENT 2020

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

**Mercredi 1er avril**

**de 9h à 12h**

**À l'INSPE de Troyes**



**Rappel:** en cas d'animation pédagogique, cette réunion vous donne droit à une autorisation d'absence.

## DÉCÈS D'ANNIE CURE

C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous apprenons le décès de notre camarade Annie, militante du SNUipp depuis sa création.

Toute l'équipe du SNUipp de l'Aube présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

## Contact

3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

[snu10@snuipp.fr](mailto:snu10@snuipp.fr)

## Blog

<http://10.snuipp.fr>

## Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*

## CHANGEMENT DE RECTRICE

Une nouvelle rectrice a pris ses fonctions le 6 février 2020 dans notre académie. Il s'agit d'Agnès Walch Mensiau-Rigau.

Elle remplace Hélène Insel, partie dans l'académie de Grenoble.

Pas de révolution attendue puisqu'elle s'inscrit dans la continuité de sa prédécesseur pour mener à bien les réformes comme celle du Bac entre autres.

source: France Bleu Champagne-Ardenne



PLUS DE **54 000** ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

VOUS NOUS SUIVEZ ?



[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
1<sup>ER</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES